

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Ré
Mc
berge



05088873



15 JUIN 2005

Greffé

Dénomination

(en entier)

EGIFAL

Forme juridique Société Privée à responsabilité Limitée

Siège Rue Albert 1er, 5 à 4042 HERTAL

N° d'entreprise 871 600 032

Objet de l'acte : Autorisation d'un quasi-apport

Extrait du proces verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 Avril 2005

Est present

Monsieur SERONVALLE Egide 25 parts

Madame HONHON Gisèle 25 parts

Monsieur SERONVALLE Fabian 25 parts

Rue Provinciale, 736 à 4450 JUPRELLE

Mademoiselle SERONVALLE Aurelie 25 parts

Rue Provinviale, 8 à 4690 BASSENGE

Décision

Après discussion et après lecture du rapport spécial du gerant et du rapport du réviseur d'entreprises, Monsieur HABETS Christophe, l'assemblée générale decide d'autoriser le quasi-apport du fonds de commerce appartenant à Monsieur SERONVALLE Egide

Ce quasi-apport entre parfaitement dans le cadre de l'objet social de notre societe

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée

SERONVALLE Egide,

Gerant

Déposé en même temps le rapport spécial du gérant et le rapport du réviseur d'entreprises

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/06/2005 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature